

# L'infirmierie au lycée



- L'infirmierie est avant tout **un lieu d'accueil**.
- Les infirmières contribuent au **bien-être physique et psychologique** des élèves pour assurer leur réussite sur le plan scolaire et personnel.
- A l'écoute, elles les reçoivent pour tout motif qui aurait une incidence sur leur santé et leur scolarité en toute **confidentialité**.
- Elles assurent l'organisation des **soins et urgences**, et participent aux **dépistages et suivis infirmiers** aux côtés d'un médecin scolaire.
- Des **actions d'éducation à la santé** peuvent être mises en place pour aborder divers sujets.

Organiser  
les urgences  
et les soins

Accueillir  
Ecouter  
Accompagner

Travailler  
sur la qualité de vie  
des élèves  
hygiène, sécurité,  
ergonomie...

Agir en cas  
de maladie  
transmissible

Intervenir  
sur l'enfance  
en danger



Organiser le suivi  
de l'état de santé  
des élèves

Développer  
l'éducation  
à la santé

## Fonctionnement de l'infirmierie :

- L'infirmierie est située dans le **bâtiment H**, au 1er étage, au-dessus du self. L'entrée se fait derrière le self, coté préfabriqués.
- **2 infirmier(e)s** sont présent(e)s sur le lycée.
- **Horaires d'ouverture de l'infirmierie:**
  - Lundi 7h45-19h30 avec astreinte de nuit,
  - Mardi 7h30-18h30,
  - Mercredi 7h30-19h30, avec astreinte de nuit,
  - Jeudi 7h30-19h30,
  - Vendredi 7h30-17h30.
- Les **passages** à l'infirmierie, doivent se faire en **priorité sur les interours**, sauf en cas d'urgence.
- Un **billet de passage** est remis à l'élève qu'il doit **déposer à la vie scolaire avant de réintégrer son cours**.
- Les élèves ayant un **traitement** doivent le déposer avec l'**ordonnance** à l'infirmierie (sauf autorisation, **les médicaments sont interdits** dans l'enceinte du lycée).
- Les **départs** du lycée liés à un problème de santé, doivent être **décidés par les infirmières**.
- Tous **problèmes médicaux et troubles de l'apprentissage** sont à **signaler aux infirmières**, qui sont en lien avec le médecin scolaire. Celui-ci peut réaliser un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), sur demande des parents ou un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) en collaboration avec les professeurs.
- Les **dispenses d'EPS** sont à **présenter à l'infirmière** qui fait le lien avec la vie scolaire et le professeur d'EPS.

- Pour tout problème ponctuel de santé, l'infirmière évalue la nécessité de réaliser une dispense ponctuelle d'EPS.



## Nos partenaires extérieurs:



**CSAPA Montjoie** : possibilité de consulter un intervenant pour aborder en toute confidentialité les conduites à risque (addiction, mal être ...)



**Maison Des Ados** : lieu d'écoute et d'accompagnement pour les adolescents. Permanence le vendredi à la Ferté-Bernard sur le « rendez-vous ».



**Centre de planification** : pour toute question concernant la vie affective et sexuelle, possibilité d'avoir une consultation médicale gratuite.